

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 23-267-1919 Suppression du sursis provisoire accordé au Sergent-Major Goulhot.

n° 23-267-1919

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
13 janvier 1919

Numéro JO
n° 267 du 31/01/1919

Date du numéro
31 janvier 1919

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'article 10 de la loi du | 10 août 1917, déterminant les conditions de mise en sursis des moboilisés

Vu les dispositions de la circulaire N° 915 (Colonies) en date du 8 décembre 1917 ,en ce qui concerne les militaires appartenant aux Troupes de la Colonie, Vu l'avis exprimé par le Capitaine Commandant les troupes,

TEXTE INTÉGRAL

Article premier. — Le sergent-major Goulhot, Louis, Jules, de la classe 1905, mis en sursis d'appel provisoire par arrêté No 313 du Gouverneur de la Côte Française des Somalis en date du 20 Octobre 1918, est replacé dans les cadres du détachement de la Côte des Somalis à compter du 1e Janvier 1919. Art. 2.— Le présent arrêté sera enregistré, affiché et publié partout où besoin sera.

A. LAURET.